



Prévenir le feu dans notre communauté

À la suite d'une étude de vulnérabilité aux incendies de forêt pour la municipalité de Baie-Johan-Beetz, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a présenté des recommandations qui s'appuient sur les fondements du programme de reconnaissance des collectivités Intelli-feu Canada (PRCIC). Nous avons donc, la municipalité de Baie-Johan-Beetz, préparer un résumé des recommandations que les citoyens peuvent appliquer autour de leur maison. Ces recommandations servent à prévenir le risque qu'un feu de forêt n'affecte les bâtiments dans la municipalité de Baie-Johan-Beetz.

L'accumulation de combustibles dans un rayon de 0 à 10 m des bâtiments

Il est important de conserver un espace dégagé autour des bâtiments afin qu'un incendie de forêt ne puisse pas les atteindre. Différentes matières combustibles ont tendance à s'accumuler sur les terrains. Cette accumulation de combustibles est à éviter, car elle favorisera l'allumage des bâtiments. La végétation naturelle telle que les herbes, les broussailles et les arbres doit faire l'objet d'un aménagement et d'un entretien régulier. Les activités humaines engendrent aussi une accumulation de combustibles, tels le bois de chauffage, les déchets végétaux ou les matériaux de construction. Il est important d'entreposer ces éléments combustibles à plus de 10 m des bâtiments ou de les éliminer de façon sécuritaire.

Voici un tableau expliquant différentes zones de protection (ZP) autour des maisons, ainsi que les mesures à prendre :

Zone	Mesures à prendre
ZP 1A 0 à 1.5 mètre Objectif : Éviter qu'un feu de surface ne se propage à la base d'une maison.	<ul style="list-style-type: none">• Fermer les jupes de la base des infrastructures.• Dégager autour et sous la maison, ainsi que les bâtiments. (Bois de chauffage, matériaux de construction).• Faire en sorte que le sol soit sur le minéral sur une largeur de 1.5 mètre.
ZP 1 1.5 à 10 mètres Objectif : Supprimer la végétation arboricole, herbacée et tout autre matériel pouvant alimenter la propagation du feu.	<ul style="list-style-type: none">• Réduire la hauteur des herbes longues.• Les arbres résineux sont à proscrire.• Éliminer les débris empilés et les autres combustibles (bois de chauffage).• Possible de conserver buissons et feuillus tout en s'assurant que la cime des arbres est espacée de 3 à 6 mètres.

<p>ZP 2 10 à 30 mètres</p> <p>Objectif : Limiter les combustibles afin que le feu ne puisse pas augmenter en intensité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la densité du peuplement forestier tout en évitant l'implantation d'espèces végétales inflammables en sous-étage, telles que les plantes herbacées ou lichens (mousse à caribou). • S'assurer que les cimes sont espacées au minimum de 3 à 6 mètres et que la base des arbres est élaguée à 2 mètres de haut. • Éviter de trop ouvrir le peuplement afin de réduire au minimum l'entrée de lumière au sol. Cela aura aussi pour effet de réduire l'assèchement trop rapide des combustibles de surfaces restants.
--	--



Principes des zones prioritaires selon Intelli-feu

Les sentiers de VTT et les utilisateurs de la forêt

Les sentiers de VTT donnant accès au territoire forestier pour pratiquer la chasse, la pêche ou la cueillette de petits fruits sont nombreux. Des comportements négligents sont souvent la cause d'un allumage accidentel en forêt. Les deux situations les plus souvent observées sont une cigarette mal éteinte et une surchauffe du silencieux du VTT, où s'accumulent la tourbe et les broussailles qui peuvent par la suite s'enflammer. Les moments de l'année où ces situations sont les plus souvent observées sont au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation et, à la fin de l'été et au début de l'automne, lorsque les feuilles sont tombées. Quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher l'herbe ou le petit combustible de surface. Du même coup, la forêt environnante devient extrêmement vulnérable.